MINISTRY OF THE ENVIRONMENT

2001-2002
Business Plan

Ontario

Message from the Minister

Hon. Elizabeth Witmer

As Minister of the Environment, I am pleased to share with you our 2001-2002 business plan. It outlines the ministry's achievements over the past year and our commitments and targets for the coming year, to further strengthen the health of our environment and our communities.

On February 7 of this year, when the Ontario Government accepted the report from Valerie Gibbons entitled *Managing the Environment: A Review of Best Practices*, it signalled a shift toward a new and forward-looking vision for protecting the environment.

We will build stronger partnerships, both across ministries and with the businesses, community groups and citizens who make conservation and pollution prevention a daily concern. We will invite participation in every stage of environmental protection, from planning and management to monitoring and enforcement.

While our strategic approach to managing the environment continues to evolve, our primary concern remains the same: protecting our air, water, land and the health of our citizens. In the coming year, we propose to modernize and strengthen the laws that protect the quality of our environment.

Improving Ontario's air quality and meeting our commitments to reduce emissions will continue to be a major focus. We will build on the comprehensive environmental protection framework that we proposed for Ontario's electricity market and will move to make additional sectors part of our Air Quality and Climate Change Strategy.

In the past year, we have worked hard to ensure that Ontario's drinking water is the best and safest drinking water in Canada. We will continue Operation Clean Water and move forward on a comprehensive strategy to protect Ontario's groundwater. We will work to increase the amount of waste diverted from landfills and develop a framework for cleaning up contaminated lands.

As our new vision of environmental management takes shape, we will rely on contributions from all Ontarians to make this challenging transition a success.

The Honourable Elizabeth Witmer
Minister of the Environment

Ministry Vision

Our vision is an Ontario where human health, ecosystems, recreation, commerce and industry are sustained by clean air, water and land.

To fulfil this vision, the ministry sets clear policies, standards and rules to protect the environment and to encourage conservation activities. Along with monitoring the environment and enforcing these rules, the ministry looks for innovative approaches to complement legislation and regulations. These include working with communities, industries and organizations towards finding flexible, practical, cost-effective ways to strengthen environmental protection and conservation efforts.

In the future, we will broaden environmental responsibility across all ministries and beyond, to involve community groups, businesses, academics, and the public, all within a climate of *openness, accountability* and *continuous improvement.*

A healthy, natural environment is vital to the well-being of our families. We continue to play an important role in making this province one of the best jurisdictions in North America in which to live, work and raise a family by providing better, stronger and clearer environmental protection.

We invite all Ontario residents, community representatives, experts and concerned citizens to join us in shaping and realizing a bold, new 21st century vision of environmental health and safety.

Core Businesses

Environmental Protection

The ministry is in the business of safeguarding our environment by working to ensure cleaner air, water and land, and healthier ecosystems for the health and welfare of all Ontarians.

Guided by the *Managing the Environment Report*, we will move forward with a new vision that will enable the Ministry of the Environment to carry out its core business of environmental protection more effectively. We start from a strong foundation of clear laws, stringent regulations and tough standards. Building on this foundation, we will encourage all polluters to move beyond what is required by law, adopting an ethic of *continuous improvement.* Working with stakeholders, the ministry will develop a full set of regulatory and non-regulatory tools and incentives to ensure effective environmental protection in the 21st century.

Conservation and Stewardship

The ministry is also in the business of encouraging and providing guidance on environmentally sustainable use of water, land and resources. This means maximizing efficient use of resource materials and becoming better stewards of the environment.

The recommendations contained in the *Managing the Environment* report confirm and enhance the importance of the ministry's role as a champion of conservation and stewardship. Raising environmental awareness and instilling a province-wide ethic of continuous improvement, pollution prevention and resource conservation is fundamental to effective management of the environment. The ministry will put renewed emphasis on being one of the leaders in the monitoring and dissemination of environmental information and knowledge, but also reach out to all levels of government, to industry, municipalities, communities, organizations, universities and individuals through a broad range of environmental partnerships. More than ever, we can reduce pollutants and waste, save energy and conserve resources by working together.

101-05494/

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001

Protecting Air Quality

The Ontario government has developed one of North America's most comprehensive strategies to fight smog and other forms of air pollution. Although more than half of Ontario's smog drifts over the border from the United States, the province has taken strong action at home to reduce emissions from its own sources. Real progress was made this past year and more actions are on the way.

The ministry announced tough new measures, targeted directly at smog, acid rain and climate change, to strengthen our already aggressive campaign to improve air quality in Ontario and meet our commitments under the Anti-Smog Action Plan (ASAP). ASAP's target is to reduce smog-causing emissions by 45 per cent (from 1990 base year) by 2015.

In May 2000, the government placed a moratorium on the sale of all coal-fired electricity plants while it reviewed environmental protection measures. The review, completed in the spring of 2001, proposed a framework of actions that will allow the government to lift the moratorium.

Proposed actions include strict emissions limits for the six fossil-fuel plants currently owned by Ontario Power Generation. When fully implemented in 2007, the current limit on smog-causing nitrogen oxides would be reduced by 53 per cent, while the cap on acid rain-causing sulphur dioxide would be cut by 25 per cent. The proposed caps would be extended to all electricity generators in the province by 2004. The ministry also proposed a regulation requiring the Lakeview Generating Station in Mississauga to cease burning coal by April 2005.

A discussion paper was released on emissions reduction trading – an innovative program that would make polluters pay, while rewarding businesses that are able to reduce their air emissions. The ministry will use the feedback generated by the discussion paper for developing a regulation that would govern Ontario's system of emissions reduction trading. The proposed system would include special safeguards to verify and monitor trades in an open, transparent market.

In May 2000, a regulation was implemented requiring the electricity sector to monitor and publicly report on 28 substances, including key smog, acid rain and climate change causing pollutants. This regulation (Ontario Regulation 129/01) was expanded on May 2, 2001 to include a total of 358 air pollutants, and now covers other large industrial facilities - such as iron and steel manufacturers and petroleum refiners. Ontario is the first jurisdiction in the world to require monitoring and reporting of the full suite of

greenhouse gases.

More than half of our smog originates from U.S. sources. The Ontario Government continued as an intervenor before the U.S. Supreme Court to support the U.S. Environmental Protection Agency (USEPA) transboundary smog rule. Ontario welcomed the U.S. Supreme Court's recent decision to uphold the rule. The people of this province can expect to benefit from cleaner air as a result.

In January 2001, Ontario's Drive Clean program officially expanded into its Phase 2 area – urban centres from Peterborough to Sarnia and the Niagara Region. Drive Clean facilities have tested about 2.5 million light-duty vehicles and 200,000 heavy-duty trucks and buses since 1999. In its first year, Drive Clean produced an estimated 6.7 per cent reduction in smog-causing pollutants from the program area. When fully implemented in 2004, the program is expected to reduce smog-causing emissions from vehicles in the program area by 22 per cent (or 62,000 tonnes), while also cutting 100,000 tonnes of greenhouse gases – the equivalent of taking 23,000 cars off the road. In March 2001, the ministry announced public consultations on improvements to the Drive Clean program.

On climate change, we worked with the federal government and other provinces and territories to examine national options and the consequences of the Kyoto Protocol. At home, the ministry worked with other ministries to take action and plan for the investment of Ontario's $10 million Climate Change Fund.

In February 2001, the ministry posted decisions to strengthen air standards for 14 substances as part of the first major overhaul of environmental standards in more than 20 years. We also released two discussion papers related to implementing new air quality standards for public comment.

Protecting Water Quality

Clean drinking water cannot be taken for granted. The recent events in North Battleford, Saskatchewan serve as reminders of the need for vigilance and strong actions across all Canadian communities in order to protect the quality of our water.

Here in Ontario, the government launched Operation Clean Water in August 2000 – a groundbreaking comprehensive action plan to ensure Ontario residents have the best, safest drinking water in Canada. The cornerstone of this comprehensive action plan is the *Drinking Water Protection Regulation* (Ontario Regulation 459/00), which applies to municipal waterworks and other large systems. Key requirements of the new regulation include: regular and frequent sampling and testing; stringent treatment requirements; public reporting; clear rules on reporting adverse results; and the required use of accredited laboratories.

The ministry launched consultations on testing and reporting requirements for small waterworks and worked with other ministries on establishing Round One of the Ontario

Small Town and Rural development initiative. Under this first round, the province will commit a minimum of $240 million to address public health and safety infrastructure priorities, including compliance with the new Drinking Water Protection Regulation (DWPR).

Last year, the Ministry completed the inspection of 645 municipal water treatment plants, 169 municipal sewage treatment facilities and 277 industrial waste-water facilities in Ontario. Municipal waterworks inspections will now take place annually at all facilities.

In response to the events in Walkerton, we took decisive action to restore a safe supply of drinking water to residents. Walkerton's water supply has undergone one of the most extensive remediation and monitoring programs ever undertaken on a communal water system in Ontario. This was an extraordinary situation that demanded – and received – extraordinary action.

The Ministry of the Environment oversaw the Ontario Clean Water Agency's (OCWA) efforts to clean and disinfect the water distribution system, which included – among other actions – swabbing 31 kilometres of piping and disinfecting each of the 1,816 separate buildings in Walkerton. The ministry also managed the Brockton Response Centre, which provided emergency relief for local businesses and individuals for all direct water-related expenses and overhead costs.

Starting last year, the ministry began implementing its three-year, $6-million *Provincial Groundwater Monitoring Network*. Approximately 400 monitoring sites in 38 key watersheds will provide vital information on groundwater conditions in Ontario. The *Provincial Water Protection Fund* also helped municipalities undertake crucial groundwater management studies. Thirty-four groundwater studies across the province were initiated with a ministry funding commitment of $4.3 million.

Tough Enforcement and Compliance

To further strengthen our commitment to get tough on polluters, the *Toughest Environmental Penalties Act* took effect in November, 2000. The Act introduced the toughest fines and longest jail terms in all of Canada for major environmental offences, increasing the maximum fine for a first conviction of a major offence by a corporation from $1 million to $6 million per day, and for a subsequent conviction from $2 million to $10 million per day. Maximum jail terms for a person convicted of a major offence increased from two years to five years. The government also launched an environmental SWAT Team to crack down on deliberate and repeat polluters to ensure compliance with Ontario's environmental laws. To date, over 130 inspections have been conducted and have resulted in the issuing of tickets, summonses and provincial officer orders.

To further assist the government in fulfilling its commitment to get tough on polluters, the ministry established a toll-free, 24 hour public hotline for the public to report acts of pollution.

Protecting Ecosystems

Last year the toughest hazardous waste regulation in Ontario's history was announced. The new regulation makes the provincial law more compatible with U.S. hazardous waste regulations. The ministry inspected 611 hazardous waste generators and conducted 347 PCB site inspections. Actions to destroy high level PCBs in storage also continued. As of April, 2001, over 9,300 tonnes of high level PCBs had been destroyed (from the 1994 base line of 18,600 tonnes). By December 2001, over 11,200 tonnes will have been destroyed.

The government achieved its target of a 41 per cent reduction (from 1987 base year) in the amount of non-hazardous waste going to disposal last year.

Preventing Pollution

Ontario's pollution prevention initiatives have prevented the production and release of over 460,000 tonnes of pollutants since 1992. Last year, pollution prevention programs resulted in an over 60,000 tonne reduction. The agreement with the Canadian Vehicle Manufacturers Association (CVMA) alone resulted in the prevention of 58,000 tonnes of pollutants from being produced, earning the CVMA an award of recognition from the Canadian Council of Ministers of the Environment. The ministry is committed to building on these successes and making pollution prevention increasingly central to managing the environment.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002

A New Vision and a Commitment to Continuous Improvement

The Ministry of the Environment's key strategies and commitments for 2001-2002 will be shaped by a fundamental shift from a traditional *command-and-control* focus, toward a new way to protect Ontario's environment. The February 7 report by management expert Valerie Gibbons – titled *Managing the Environment: A Review of Best Practices* – serves as the vision and guide for this ambitious new course of action.

The change process has already begun. The Minister of the Environment Elizabeth Witmer now chairs a Cabinet Committee on the environment, and an associate deputy

minister of the environment has been appointed to oversee the implementation of our new framework.

Refocusing the Ministry of the Environment to enable it to realize a bold, new 21st century vision of environmental health and safety is a dynamic process. During 2001-2002, the ministry is moving to establish Ontario as one of the leading environmental jurisdictions and a model for other jurisdictions to emulate.

Redefining Environmental Protection in Ontario

The Ministry of the Environment will strengthen its capacity to deliver on its core businesses: environmental protection and conservation and stewardship. In the coming year, the Ministry of the Environment will move forward on the new framework, while continuing to concentrate on policies and actions that protect and preserve the quality and safety of our most basic necessities: our water, air and land.

To lay a strong foundation for the new, innovative and comprehensive system of environmental management, the ministry will develop proposals to strengthen and modernize Ontario's environmental protection laws.

Cleaner Water

In 2001-2002, the Ministry of the Environment will continue Operation Clean Water, a comprehensive action plan to ensure Ontario residents have the best and safest drinking water in Canada. The focus will remain on requiring regular water sampling, stringent treatment requirements, public reporting and access to information.

To ensure that regulated drinking water standards are adhered to, ministry staff will continue to carry out inspections of all of the province's municipal water treatment plants.

Building on the efforts already under way, the ministry will continue implementation of a comprehensive strategy to protect Ontario's groundwater in cooperation with local conservation authorities and municipalities. We will work with the Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs on a strategy for the management and application of materials containing nutrients including manure, biosolids, septage, and pulp and paper sludges.

Progress is being made on cleaning up the Great Lakes thanks to the partnership of provincial and federal agencies, private sector organizations and residents. The ministry is working cooperatively with our federal counterparts to negotiate a renewed Canada Ontario Agreement (COA) that will improve upon the 1994 Agreement and focus on areas that also support the Great Lakes Water Quality Agreement (GLWQA).

Cleaner Air

Through our Air Quality and Climate Change Strategy, we will demonstrate national

leadership in emissions reductions.

Using innovative strategies and a model of continuous improvement, we will work to reduce emissions from the electricity, industry and transportation sectors.

Over the coming year, Ontario's Smog Patrol (the ministry's Vehicle Emissions Enforcement Unit) will inspect vehicles in an effort to reduce the number of grossly polluting cars, trucks and buses on Ontario roads.

For 2001-2002, the ministry will implement the proposed measures announced on March 26, 2001, for the electricity sector prior to the opening of a competitive electricity market in Ontario. Responding to the Canada-Wide Acid Rain Strategy for Post-2000, the ministry will also propose reduction measures to help meet a 50 per cent sulphur dioxide reduction target beyond the Countdown Acid Rain cap by 2015.

Cleaner Land

In partnership with the Ministry of Municipal Affairs and Housing, we have introduced draft legislation to promote the cleanup and redevelopment of abandoned, underused or contaminated lands known as brownfields. The legislation, if passed, would remove barriers to the cleanup and redevelopment of brownfields, while ensuring that environmental standards are met and public health protected. This initiative is part of the government's Smart Growth strategy and a clear example of how cross-government responsibility can strengthen environmental management approaches.

Healthier Ecosystems

The ministry will continue to focus on the cleanup and proper disposal of toxic substances and hazardous wastes, with particular emphasis on inspection, remediation and phase-out. In addition, a regulation to enable a cost-recovery program for the management of hazardous waste will be proposed.

In the area of non-hazardous waste, the government announced on Dec 21, 2000 that it proposes to introduce legislation that would create a long-term multi-stakeholder corporation to address waste diversion in the province. The legislation, if passed, would require industry to pay 50 per cent of Blue Box program costs.

Comprehensive and Accessible Environmental Information

Jurisdictions that do the best job of protecting the environment are also the most transparent. They place high value on public access to information about the environment and the performance of emitters, as well as decision-making processes. In 2001-2002, we will continue developing an environmental information system to provide essential support for the ministry's environmental management strategy. Acquiring high calibre environmental information will be among the ministry's top priorities. Over the

coming year, we will establish a comprehensive strategy for environmental monitoring and reporting.

In addition, the ministry will continue to develop a system of delivering its information and services to the public, staff and other stakeholders. This system will be designed to simplify and enhance services offered by the ministry and will result in better environmental reporting.

The first project will be the Water Monitoring/Compliance Information System, which will include a drinking water inspection database and monitor the compliance of owners and operators of water treatment facilities. Data will be collected – and available to the public – through the Internet.

Stringent Standards and Effective Enforcement

Stringent standards are a key component of environmental management. The ministry will continue to work with the federal government and other provinces to develop and implement Canada-Wide Standards for mercury, dioxins and furans. The ministry will continue its own review of 145 air quality standards and will initiate discussions on 15 additional substances.

Stringent standards have to be backed by effective and swift enforcement. Supported by the province's recent passage of the *Toughest Environmental Penalties Act*, the ministry's permanent environmental SWAT team will be fully operational and will ramp up its inspection and investigation activities.

Pollution Prevention

The ministry will step up its pollution prevention activities in partnership with industries, organizations and municipalities across the province. This will include implementing a Performance Plus program and developing new Environmental Performance Agreements. A tougher target for toxic substances and waste reduction will replace the current five year target of 60,000 tonnes.

Key Performance Measures

Core Business: Environmental Protection			
Goals/ Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**2001-2002 Commitments**
Cleaner Air	Reductions in Ontario-based air emissions, as measured by nitrogen oxides (NOx), volatile organic compounds (VOCs) and particulate emissions (PM) and sulphur dioxide (SO_2).	45% reduction in NOx and VOC emissions by the year 2015; 25% by the year 2005; and 10% reduction in PM_{10} emissions by 2015, from 1990 levels. 1990 base NOx 659 kt VOCs 868 kt PM_{10} 221 kt 50% reduction in SO_2 by 2015 from current Countdown Acid Rain limit (885 kt in 2000).	Further develop Ontario's Air and Climate Change Strategy to identify air quality improvement actions for government ministries and all sectors of the economy. Further reduce ground-level ozone and fine particulate matter (PM), and their precursors, NOx VOC, SO_2 with the Anti-Smog Action Plan. Achieve half (approx. 11%) of Drive Clean's goal of up to 22% reduction of NOx and VOCs emissions (Phase 1); approximately one million vehicles will be tested to ensure emissions reductions are on track to meet goal (Phase 2). Increase public awareness and participation with Smog Patrol and Smog Alert Response programs. Undertake inspections of grossly polluting cars, trucks and buses with Smog Patrol. Continue to demonstrate national leadership through actions to support greenhouse gas reduction initiatives including requiring industry and commercial sector to monitor the full suite of greenhouse gases and report in June 2002. Implement monitoring component of regulations for prescribed industrial and commercial emitters. Establish NOx and SO_2 emission limits for the electricity sector prior to market opening. Propose a regulation to implement a Cap, Credit and Trade program to provide incentives for reducing emissions of NOx and SOx. Respond to Canada-Wide Acid Rain Strategy, Post-2000, developing reduction measures to help meet a 50% reduction of SO_2 beyond Countdown Acid Rain cap by 2015. Continue to develop Canada Wide Standards for dioxins, furans and mercury. Through the Select Targets for Air Compliance (STAC) program, require 30 large industrial facilities to undertake comprehensive air emission inventories.

Cleaner air (continued)			Inspect 500 air emission sources to assess compliance with air requirements. Evaluate and implement methods to enhance abatement activities to achieve compliance. Expand industry-sponsored point source continuous self-monitoring.
Cleaner Water	Quality of drinking water	Water Supplies in compliance with Drinking Water Protection Regulation standards (as reported).	Inspect all of the province's municipal water treatment plants. Review the Drinking Water Surveillance Program.
	Quality of ground and surface water	Improvements in specific indicators of Ontario's aquatic ecosystems as measured by: Percentage of sportfish consumption restrictions in the Great Lakes reduced by 10% by the year 2010 (1995 base – 589 restrictions or 33.9% restricted).	Begin to implement a comprehensive strategy to protect Ontario's groundwater in cooperation with local conservation authorities and municipalities. Inspect 155 municipal sewage treatment plants and 145 industrial sewage treatment facilities. Inspect at least 150 facilities for which permits to take water have been issued.
Cleaner Land	Land quality	Measured improvements in contaminated land rehabilitation.	Work with MMAH to develop brownfields policies and programs pertaining to the cleanup of contaminated lands and mandatory reporting of cleanups. Continue remediation of Deloro Mine site and Smithville PCB site.
Healthier Ecosystems	Effective enforcement	Enhanced use of environmental enforcement tools to increase compliance and environmental protection, as measured by prosecutions and penalties.	Continue to report on prosecutions and penalties. The Environmental SWAT team is fully operational and will complete 750 inspections in its first full year of operations. Propose an Administrative Monetary Penalties (AMPs) regulation.
	Destruction of PCBs (polychlorinated biphenyls)	Destruction of 50% of high level PCBs in storage by the year 2000 (compared to the 1994 base year quantity of 18,600 tonnes).	Continue to work towards the destruction of PCBs currently in storage in Ontario. Inspect 200 PCB storage sites.

	Hazardous Waste Impact	Minimize the impact of hazardous waste on the environment.	Develop policies that will improve overall management and disposal of hazardous waste. Undertake 250 hazardous liquid waste inspections, 20 hazardous waste disposal sites inspections and 50 transfer/processing site inspections.

Core Business Conservation and Stewardship			
Goals/ Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**2001-2002 Commitments**
Resource Conservation	Reductions in non-hazardous waste going to disposal.	Continuous improvement towards 50% reduction from the base year of 1987. (Base amount of 1,015 Kg/capita)	Achieve a 42% reduction of non-hazardous waste from the base year of 1987. Propose legislation that would create a long-term multi-stakeholder corporation to address waste diversion in the Province. Inspect: 30 waste recycling facilities; 250 solid non-hazardous waste disposal sites; 30 non-hazardous waste transfer/processing sites.
Environmental Stewardship	Participation of stakeholders.	Continue to develop partnerships that will generate reductions of a total of 60,000 tonnes of toxic substances and wastes, beyond regulatory requirements, by the year 2003 (base year 1999).	Implement an incentive-based continuous improvement program to assist companies in moving beyond compliance. Co-pilot two Environmental Performance Agreements. Develop new toxic substance and waste reduction targets, which will replace the current 5-year target of 60,000 tonnnes reduction.

2000 - 2001 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of the Environment	
Operating	$ 190 million
Capital	$ 21 million
	1,495 staff

Environmental Protection	
Operating	$ 141 million
Capital	$ 21 million
	1,250 staff

Conservation & Stewardship	
Operating	$ 5 million
Capital	---
	60 staff

Internal Administration	
Operating	$ 44 million
Capital	---
	185 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
Staff numbers exclude Ontario Clean Water Agency

*PSAB based

2001-2002 Ministry Approved Allocations by Core Business - Plan*

Ministry of the Environment	
Operating	$ 215 million
Capital	$ 18 million
	1,575 staff

Environmental Protection	
Operating	$ 163 million
Capital	$ 18 million
	1,320 staff

Conservation & Stewardship	
Operating	$ 4 million
Capital	---
	60 staff

Internal Administration	
Operating	$ 48 million
Capital	---
	195 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
Staff numbers exclude Ontario Clean Water Agency

*PSAB based

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed and should be addressed to:

Corporate Management Division
Sharon Bailey (416-314-7370) (fax: 416-314-7858) Sharon.Bailey@ene.gov.on.ca
Director, Business and Fiscal Planning Branch
40 St. Clair Avenue West, 8th Floor, Toronto, ON M4V 1M2

Integrated Environmental Planning Division
Doug Harper (416-314-8475) (fax: 416-314-8478) Doug.Harper@ene.gov.on.ca
Director, Environmental Liaison Office
135 St. Clair Avenue West, 5th Floor, Toronto, ON M4V 1P5

Environmental Sciences and Standards Division
Daniel Cayen (416-327-1457) (fax: 416-327-1261) Daniel.Cayen@ene.gov.on.ca
Director, Environmental Partnerships Branch
40 St. Clair Avenue West, 14th Floor, Toronto, ON M4V 1M2

Operations Division
Brian Ward (613-548-6901) (fax: 613-548-6911) Brian.Ward@ene.gov.on.ca
Director, Eastern Region, Kingston Regional Office
133 Dalton Avenue, P.O. Box 820, Kingston, ON K7L 4X6

Minister's Office
135 St. Clair Avenue West, 12th Floor
Toronto, ON M4V 1P5
(phone: 416-314-6790)
(fax: 416-314-6748)
Minister@ene.gov.on.ca

Communications Branch
Karlheinz Maiterth (416-314-6717) (fax 416-314-6711) Karlheinz.Maiterth@ene.gov.on.ca
135 St. Clair Avenue West, 2nd Floor, Toronto, ON M4V 1P5

Additional copies of this document can be obtained by calling the ministry's Public Information Centre at 416-325-4000 or toll free at 1-800-565-4923, or by visiting the ministry's Web site at www.ene.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1137-4

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Elizabeth Witmer

J'ai le plaisir de vous présenter le plan d'activités 2001-2002 du ministère de l'Environnement. Le plan décrit ce que le ministère a accompli au cours du dernier exercice ainsi que ses engagements et ses objectifs pour l'exercice à venir, qui visent à renforcer la santé de notre environnement et de nos collectivités.

Le 7 février dernier, lorsque le gouvernement de l'Ontario a accepté le rapport de Valerie Gibbons, intitulé *Gestion environnementale : examen des pratiques exemplaires*, il a signalé une toute nouvelle stratégie d'action prospective pour protéger l'environnement.

Nous allons former des partenariats plus forts, entre les ministères et avec des entreprises, des groupes communautaires et des citoyens pour qui la conservation et la prévention de la pollution sont une préoccupation quotidienne. Nous solliciterons leur participation à chaque étape de la protection de l'environnement, de la planification et de la gestion à l'écosurveillance et à l'application des règlements.

Bien que la démarche stratégique que nous ayons adoptée pour gérer l'environnement soit en pleine évolution, notre préoccupation dominante demeure inchangée : protéger l'air, les eaux et les sols, et la santé de la population. Au cours de l'exercice à venir, nous proposons de moderniser et de durcir les lois qui protègent la qualité de l'environnement.

La réduction de la pollution atmosphérique sera l'une de nos grandes priorités. Nous tablerons sur le plan détaillé que nous avons proposé pour protéger l'environnement au sein du secteur de l'électricité et intégrerons d'autres secteurs à la stratégie ontarienne de gestion de la qualité de l'air et du changement climatique.

Au cours du dernier exercice, nous avons travaillé fort pour que l'eau potable de l'Ontario soit la meilleure et la plus sûre au Canada. Nous poursuivrons l'Opération eau propre et mettrons en oeuvre une stratégie globale de protection des eaux souterraines. Nous veillerons à accroître la quantité de déchets soustraite à l'enfouissement et nous concevrons un plan pour assainir les terrains contaminés.

Au fur et à mesure que nos grands objectifs se concrétiseront, nous compterons sur la participation de toute la population ontarienne pour que cette audacieuse transition soit couronnée de succès.

L'honorable Elizabeth Witmer
Ministre de l'Environnement

Objectifs généraux du ministère

Nous voulons que l'Ontario soit un endroit où la santé, les écosystèmes, les loisirs, le commerce et l'industrie reposent sur de l'air pur, des eaux saines et des sols propres.

Pour atteindre cet objectif, le ministère élabore des politiques, des normes et des règles claires, qui protègent l'environnement et favorisent la conservation des ressources. Tout en surveillant l'environnement et en veillant au respect de ces règles, le ministère cherche des façons novatrices de compléter les lois et règlements. Il collabore avec les collectivités, l'industrie et des organismes afin de trouver des moyens souples, pratiques et rentables de renforcer les efforts de conservation et de protection de l'environnement.

Dans l'avenir, nous étendrons la responsabilité à l'égard de la protection de l'environnement à tous les autres ministères et encouragerons la participation des groupes communautaires, des entreprises, des universitaires et du public, dans un climat propice à la *transparence,* à la *responsabilisation* et à l'*amélioration continue.*

Un environnement sain est essentiel au bien-être de nos familles. Nous continuons de jouer un rôle important pour que l'Ontario soit un des meilleurs endroits en Amérique du Nord où vivre, travailler et élever une famille. Nous le faisons par une protection accrue et claire de l'environnement.

Nous invitons tous les habitants de l'Ontario, les représentants des collectivités, les spécialistes et les citoyens préoccupés à se joindre à nous pour façonner et donner corps à une nouvelle vision audacieuse pour la santé et la sécurité environnementales au XXI^{e} siècle.

Activités de base

Protection de l'environnement

Le ministère existe pour protéger l'environnement, ce qu'il fait en veillant à l'assainissement de l'air, des eaux, des sols et des écosystèmes pour la santé et le bien-être des Ontariennes et Ontariens.

Guidé par le rapport *Gestion environnementale*, le ministère abordera l'environnement sous une nouvelle perspective afin de protéger les milieux naturels avec une efficacité accrue. Nous commençons avec des bases solides, comme des lois claires, une réglementation sévère et des normes rigoureuses. Prenant appui sur ces bases, nous encouragerons tous les pollueurs à faire plus que ce que les lois prescrivent et à adopter une règle de conduite fondée sur l'*amélioration continue*. En coopération avec les différents intervenants, le ministère élaborera toute une gamme d'outils et d'incitatifs réglementaires et non réglementaires afin de bien protéger l'environnement pendant le XXI^{e} siècle.

Conservation et gestion écologique

Le ministère encourage une utilisation écologiquement viable des eaux, des sols et des ressources, et fournit des conseils en la matière. Il cherche à favoriser une utilisation judicieuse des ressources et à améliorer notre capacité de gérer l'environnement.

Les recommandations que renferme le rapport *Gestion environnementale* confirment et soulignent l'importance du rôle que joue le ministère comme gardien des milieux naturels. Il est essentiel, pour une gestion efficace de l'environnement, de sensibiliser la population et de favoriser un comportement fondé sur l'amélioration continue, la prévention de la pollution et la conservation des ressources. Le ministère veillera, avec une vigueur redoublée, à se démarquer comme l'un des chefs de file dans la surveillance et la déclaration de renseignements et de connaissances en matière d'environnement, mais il sollicitera également la collaboration de tous les paliers gouvernementaux, de l'industrie, des municipalités, des collectivités, des organismes, des universités et des particuliers grâce à divers partenariats. Plus que jamais, en unissant nos efforts, nous pouvons réduire la quantité de polluants et de déchets, réaliser des économies d'énergie et conserver nos ressources.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Protection de la qualité de l'air

Le gouvernement de l'Ontario a élaboré l'une des stratégies les plus complètes en Amérique du Nord pour lutter contre le smog et d'autres formes de pollution atmosphérique. Bien que la moitié du smog en Ontario provienne des États-Unis, la province a pris des mesures fermes en vue de réduire ses propres émissions. Nous avons réalisé des progrès au cours du dernier exercice, et nous poursuivrons dans cette voie.

Le ministère a annoncé de nouvelles mesures sévères, ciblant le smog, les précipitations acides et le changement climatique, dans le but de renforcer la campagne, déjà dynamique, qu'il a mise en oeuvre pour assainir l'air et tenir les engagements qu'il a pris dans le Plan de lutte contre le smog, qui vise à réduire de 45 pour 100, d'ici 2015, les rejets des polluants associés au smog, par rapport aux rejets enregistrés en 1990, année de référence.

En mai 2000, le gouvernement a imposé un moratoire sur la vente de toutes les centrales à charbon pendant la durée de l'examen des mesures de protection de l'environnement. Cet examen, achevé au printemps 2001, propose un cadre d'action qui permettra au gouvernement de lever le moratoire.

Entre autres mesures, le ministère propose de limiter les rejets polluants des six centrales à combustible fossile appartenant à la société Ontario Power Generation. Quand le règlement sera pleinement en vigueur, en 2007, les rejets d'oxydes d'azote, qui sont associés au smog, seraient réduits de 53 pour 100. Les rejets de dioxyde de souffre, qui sont à l'origine des précipitations acides, reculeraient de 25 pour 100. Les limites proposées seraient étendues, en 2004, à tous les producteurs d'électricité de la province. Le ministère a également proposé un règlement qui obligerait la centrale électrique Lakeview, à Mississauga, à cesser de brûler du charbon à compter d'avril 2005.

Le gouvernement a rendu public un document de consultation sur l'échange des droits d'émission, un programme innovateur, qui ferait payer les pollueurs et récompenserait les entreprises qui réduisent la quantité de leurs rejets atmosphériques. Le ministère utilisera les points de vue qu'on lui aura communiqués pendant la consultation pour rédiger un règlement sur l'échange des droits d'émission en Ontario. Le système proposé comprendrait des mesures particulières pour vérifier et contrôler les échanges au sein d'un marché ouvert et transparent.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En mai 2000, le gouvernement a mis à exécution un règlement obligeant le secteur de l'électricité à surveiller et à déclarer les rejets de 28 substances, dont les principaux polluants qui sont à l'origine du smog, des précipitations acides et du changement climatique. Depuis le 2 mai 2001, ce règlement (Règlement de l'Ontario 129/01) s'applique à un total de 358 polluants atmosphériques. Il s'étend à d'autres grandes installations industrielles, dont les usines sidérurgiques et les raffineries de pétrole. Le gouvernement de l'Ontario est le premier au monde à exiger une surveillance et une déclaration publique des rejets de gaz à effet de serre.

Plus de la moitié du smog qui pollue la province provient des États-Unis. Le gouvernement de l'Ontario est intervenu devant la Cour suprême des États-Unis pour défendre les règlements que l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (USEPA) voulait imposer pour combattre le smog transfrontalier. L'Ontario a constaté avec satisfaction que la Cour suprême a retenu les règlements. Grâce à cette décision, la population ontarienne devrait jouir d'un air de meilleure qualité.

En janvier 2001, le programme Air pur Ontario est officiellement entré dans sa phase 2, qui touche les centres urbains situés entre Peterborough et Sarnia, ainsi que la région du Niagara. Les stations Air pur Ontario ont examiné, depuis 1999, quelque 2,5 millions de véhicules légers et 200 000 camions lourds et autobus. Pendant sa première année, le programme Air pur Ontario a permis de réduire d'environ 6,7 pour 100 la quantité des rejets polluants associés au smog dans la zone ciblée. Quand il sera pleinement en vigueur, en 2004, le programme devrait permettre de réduire de 22 pour 100 (ou de 62 000 tonnes) la quantité des polluants que rejettent les véhicules immatriculés dans la zone ciblée. Il devrait aussi permettre d'éliminer 100 000 tonnes de gaz à effet de serre (cela équivaut à retirer de la circulation 23 000 véhicules). En mars 2001, le ministère a annoncé une consultation publique au sujet des améliorations qu'il propose d'apporter au programme Air pur Ontario.

En ce qui concerne le changement climatique, nous avons examiné des solutions possibles à l'échelle nationale et les conséquences du Protocole de Kyoto conjointement avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires. Le ministère de l'Environnement a collaboré avec d'autres ministères ontariens afin de prendre des mesures et de planifier les modes de financement du Fonds du changement climatique de l'Ontario, un fonds de 10 millions de dollars.

En février 2001, le ministère a annoncé qu'il durcirait les normes de qualité de l'air relatives à 14 substances dans le cadre du premier grand examen des normes antipollution réalisé depuis plus de 20 ans. Le ministère a également publié deux documents de consultation sur la mise en oeuvre de nouvelles normes de qualité de l'air.

Protection de la qualité de l'eau

L'eau potable saine n'est pas un bien immuable. Ce qui s'est passé dernièrement à North Battleford, en Saskatchewan, nous rappelle qu'il faut être vigilant et agir dynamiquement pour protéger l'eau.

Ici en Ontario, le gouvernement a lancé, en août 2000, l'Opération eau propre, un plan d'action complet visant à offrir aux Ontariennes et Ontariens l'eau potable la meilleure et la plus sûre au Canada. Le règlement sur la protection de l'eau potable (Règlement de l'Ontario 459/00), qui s'applique aux réseaux de distribution d'eau municipaux et à d'autres grands réseaux de distribution, constitue la pierre angulaire de ce plan d'action. Le nouveau règlement prévoit notamment des analyses et des échantillonnages fréquents, des exigences rigoureuses quant au traitement de l'eau, des déclarations publiques, des règles claires sur la déclaration de résultats négatifs et le recours obligatoire à des laboratoires autorisés.

Le ministère a entrepris des consultations sur les critères d'analyse et de déclaration pour les petits ouvrages d'eau et a collaboré avec d'autres ministères pour mettre sur pied la première phase de l'initiative « Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario ». Pendant cette première phase, le gouvernement affectera des fonds d'au moins 240 millions de dollars pour régler les problèmes d'infrastructure les plus urgents du point de vue de la santé et de la sécurité du public, et garantir l'observation du nouveau règlement sur la protection de l'eau potable.

Au cours du dernier exercice, le ministère a inspecté 645 stations municipales de traitement de l'eau, 169 stations municipales d'épuration des eaux d'égouts et 277 installations d'entreposage temporaire d'eaux usées industrielles. Les stations d'eau et d'égout municipales seront dorénavant inspectées tous les ans.

À la suite des événements survenus à Walkerton, le ministère a pris des mesures énergiques pour que la population ait de l'eau potable sûre. Le réseau de distribution d'eau de Walkerton a fait l'objet de l'un des plus vastes programmes d'assainissement et de surveillance jamais mis en oeuvre pour un tel réseau en Ontario. Il s'agissait d'une situation extraordinaire, qui exigeait des mesures extraordinaires, et ces mesures ont été prises.

Le ministère de l'Environnement a supervisé les travaux que l'Agence ontarienne des eaux a entrepris pour désinfecter le réseau de distribution d'eau. Les travaux ont nécessité, entre autres, le curage de conduites d'eau d'une longueur totale de 31 kilomètres et la désinfection des tuyaux d'eau de 1 816 bâtiments de Walkerton. Le ministère a aussi géré le Centre d'intervention de Brockton, qui a fourni une aide d'urgence aux entreprises et aux particuliers qui ont dû engager des dépenses en raison de la mauvaise qualité de l'eau.

L'an dernier, le ministère a amorcé la mise en oeuvre d'un projet triennal d'une valeur de 6 millions de dollars, le *Réseau provincial de surveillance des eaux souterraines.* Ce réseau consiste en quelque 400 postes de surveillance, répartis dans 38 principaux bassins versants, qui permettront de recueillir des renseignements cruciaux sur l'état des eaux souterraines en Ontario. Le *Fonds provincial de protection des eaux* a également aidé les municipalités à réaliser d'importantes études sur la gestion des eaux souterraines. Trente-quatre études entreprises dans la province ont bénéficié d'un financement de 4,3 millions de dollars du gouvernement.

Mesures rigoureuses d'application des règlements

Pour sévir encore plus durement à l'endroit des pollueurs, le gouvernement a adopté la *Loi de 2000 sanctionnant par les peines les plus sévères les infractions de nature environnementale*, qui est entrée en vigueur en novembre 2000. Cette loi prévoit les amendes les plus lourdes et les peines d'emprisonnement les plus longues de tout le Canada pour les grandes infractions de nature environnementale. Pour une entreprise, l'amende maximale passe de 1 million de dollars à 6 millions de dollars par jour pour une première condamnation, et de 2 millions à 10 millions par jour pour une condamnation subséquente. La peine d'emprisonnement maximale pour une personne reconnue coupable d'une grande infraction de nature environnementale est passée de deux ans à cinq ans. Le gouvernement a également créé une équipe d'intervention spéciale chargée de sévir contre les pollueurs délibérés et récidivistes. À ce jour, l'équipe a fait plus de 130 inspections, qui ont occasionné des contraventions, des sommations et des ordonnances.

Afin d'aider davantage le gouvernement à tenir ses engagements et à sévir contre les pollueurs, le ministère a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais, en service jour et nuit, permettant au public de signaler des actes de pollution.

Protection des écosystèmes

L'an dernier, le gouvernement a annoncé l'adoption du règlement le plus strict de toute l'histoire de l'Ontario en matière de déchets dangereux. Le nouveau règlement vise à harmoniser les lois provinciales avec les lois américaines. Le ministère de l'Environnement a procédé à des inspections chez 611 producteurs de déchets dangereux ainsi que dans 347 lieux d'entreposage de BPC. On a continué à détruire des produits entreposés contenant des BPC à activité élevée. Au mois d'avril 2001, on avait détruit plus de 9 300 tonnes de BPC à activité élevée (comparativement à la quantité de référence de 18 600 tonnes éliminée en 1994). D'ici décembre 2001, on en aura détruit plus de 11 200 tonnes.

Au cours du dernier exercice, le gouvernement a atteint son objectif de réduction de 41 pour 100 (comparativement à l'année de référence 1987) de la quantité de déchets non dangereux aboutissant dans des lieux d'enfouissement.

Prévention de la pollution

Les mesures de prévention de la pollution adoptées en Ontario ont empêché la production et le rejet de plus de 460 000 tonnes de polluants depuis 1992. L'an dernier, les programmes de prévention de la pollution ont eu pour effet une réduction de plus de 60 000 tonnes. L'entente conclue avec l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV) a, à elle seule, empêché la production de 58 000 tonnes de polluants, ce qui a valu à l'ACCV un prix de reconnaissance du mérite décerné par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Le ministère est déterminé à tabler sur ces réussites et à faire de la prévention de la pollution un élément de plus en plus central de la gestion de l'environnement.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Des nouveaux objectifs généraux et un engagement à l'égard de l'amélioration continue

Les stratégies et les engagements clés du ministère de l'Environnement en 2001-2002 seront définis dans le contexte d'un virage fondamental. On passera en effet de la méthode autoritaire classique, qui consiste à imposer des obligations rigides, à une méthode novatrice. Le rapport publié le 7 février par la spécialiste Valerie Gibbons, intitulé *Gestion environnementale : examen des pratiques exemplaires*, sert de fondement à cet ambitieux virage.

Les changements ont déjà commencé. La ministre de l'Environnement, M^me^ Elizabeth Witmer, préside le Comité du Cabinet chargé de l'environnement. Un sous-ministre adjoint de l'Environnement supervisera la mise en oeuvre du nouveau virage.

Le recentrage des activités du ministère, entrepris pour concrétiser une nouvelle vision audacieuse en matière de santé et de sécurité environnementale pour le XXI^e^ siècle, s'inscrit dans un processus dynamique. Au cours de l'exercice 2001-2002, le ministère veillera à ce que l'Ontario soit un des chefs de file dans le domaine de l'environnement et un modèle à imiter pour les autres gouvernements.

Redéfinir la protection de l'environnement en Ontario

Le ministère de l'Environnement renforcera sa capacité d'exercer avec succès ses activités de base, c'est-à-dire, la protection de l'environnement et la conservation des ressources. Au cours de l'exercice à venir, le ministère ira de l'avant avec la mise en oeuvre du nouveau virage, tout en continuant de se concentrer sur des politiques et des mesures visant à protéger et à préserver la qualité de nos ressources les plus essentielles : les eaux, l'air et les sols.

Afin de jeter des bases solides pour le nouveau système complet et innovateur de gestion environnementale, le ministère proposera des modifications qui raffermiront et moderniseront les lois ontariennes sur la protection de l'environnement.

De l'eau plus propre

En 2001-2002, le ministère de l'Environnement poursuivra l'Opération eau propre, un plan d'action très étoffé dont le but est de garantir aux Ontariennes et Ontariens l'eau potable la meilleure et la plus sûre au Canada. Ce programme continuera de mettre l'accent sur le prélèvement systématique d'échantillons d'eau, des exigences élevées en matière de traitement, les déclarations publiques et l'accès à l'information.

Afin de veiller au respect des normes en matière d'eau potable, le personnel du ministère continuera d'inspecter toutes les stations municipales de traitement de l'eau de la province.

Tablant sur les initiatives en cours, le ministère mettra en oeuvre une stratégie globale de protection des eaux souterraines, en coopération avec les offices de protection de la nature et les municipalités. De concert avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, il élaborera une stratégie de gestion et d'épandage de matières contenant des éléments nutritifs, notamment du fumier, des matières biosolides, des boues septiques, ainsi que des boues de papeterie.

L'assainissement des Grands Lacs progresse grâce aux partenariats entre des organismes provinciaux et fédéraux, des organismes du secteur privé et des particuliers. Le ministère travaille de concert avec son homologue fédéral pour négocier une nouvelle entente Canada-Ontario, qui enrichira l'entente conclue en 1994 et appuiera l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

De l'air plus pur

Dans le cadre de notre stratégie de gestion de la qualité de l'air et du changement climatique, nous deviendrons le chef de file national au chapitre de la réduction des émissions. À l'aide de stratégies novatrices et d'un modèle d'amélioration continue, nous nous efforcerons de réduire la pollution atmosphérique attribuable à l'industrie et aux secteurs de l'électricité et des transports.

Au cours du prochain exercice, la Patrouille anti-smog continuera de patrouiller les routes de l'Ontario pour réduire le nombre de voitures, de camions et d'autobus excessivement polluants.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le ministère mettra en oeuvre les mesures annoncées le 26 mars 2001 relativement au secteur de l'électricité, avant qu'il ne devienne un marché à régime concurrentiel. Pour faire suite à la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000, le ministère proposera également des mesures permettant d'atteindre, d'ici 2015, un objectif de réduction de 50 pour 100 des émissions de dioxyde de souffre, par rapport au plafond établi dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours ».

Des sols plus propres

En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de l'Environnement a déposé un projet de loi pour favoriser l'assainissement et le réaménagement des terrains abandonnés, sous-utilisés ou pollués, désignés sous le nom de « friches contaminées ». Si elle est adoptée, la loi éliminera les obstacles au nettoyage et au réaménagement des friches contaminées tout en veillant au respect des normes environnementales et à la protection de la santé publique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance intelligente du gouvernement. Elle est un excellent exemple de renforcement de la gestion environnementale par le partage des responsabilités au sein du gouvernement.

Des écosystèmes plus sains

Le ministère continuera de mettre l'accent sur le nettoyage et la destruction efficace des substances toxiques et des déchets dangereux, en prêtant une attention particulière à l'inspection des installations et à l'élimination progressive des substances toxiques. En outre, il proposera un règlement visant la mise en place d'un programme de recouvrement des coûts liés à la gestion des déchets dangereux.

Dans le domaine des déchets non dangereux, le gouvernement a annoncé, le 21 décembre 2000, qu'il déposerait un projet de loi pour créer un organisme multilatéral permanent, qui pilotera le dossier du réacheminement des déchets. Si elle est adoptée, cette loi obligerait le milieu industriel à assumer la moitié du coût du programme des boîtes bleues.

Information détaillée et accessible sur l'environnement

Les gouvernements qui s'occupent le mieux de l'environnement sont également ceux qui font preuve de la plus grande transparence. Ils accordent beaucoup d'importance à l'accès du public à l'information sur l'environnement et sur la « performance » environnementale des responsables d'émissions, ainsi qu'aux processus de décision. En 2001-2002, le ministère continuera de mettre au point un système d'information environnementale qui servira à appuyer sa stratégie de gestion de l'environnement. L'une de ses priorités absolues consistera à acquérir des données environnementales de calibre élevé. Au cours du prochain exercice, le ministère élaborera une stratégie globale de surveillance et de déclaration environnementales.

En outre, le ministère continuera d'élaborer un système pour fournir de l'information et des services au public, à son personnel ainsi qu'aux autres intervenants. Le système sera conçu pour simplifier et rehausser la prestation des services offerts par le ministère et pour améliorer les déclarations environnementales.

Le premier projet consiste en un système de surveillance de la qualité de l'eau et de renseignements sur le respect des règlements, qui comprendra une base de données sur l'analyse de la qualité de l'eau potable et une grille de surveillance des propriétaires et des exploitants d'installations de traitement d'eau pour vérifier s'ils respectent les règlements. Les données seront fournies au public par Internet.

Normes strictes et application efficace des mesures législatives

Des normes rigoureuses sont un élément clé de la gestion environnementale. Le ministère continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces pour concevoir et faire observer des normes nationales relatives aux rejets de mercure, de dioxines et de furannes. Le ministère poursuivra son examen de 145 normes de qualité de l'air et entreprendra des discussions relativement à 15 autres substances.

Des normes strictes doivent s'appuyer sur des moyens efficaces et rapides d'application. Appuyée par la *Loi de 2000 sanctionnant par les peines les plus sévères des infractions de nature environnementale*, l'équipe tactique du ministère accroîtra ses activités d'inspection et d'enquête.

Prévention de la pollution

Le ministère intensifiera ses activités de prévention de la pollution avec la collaboration de l'industrie, d'organismes et de municipalités des quatre coins de l'Ontario. Il mettra notamment en oeuvre un programme intitulé Performance Plus et définira de nouvelles ententes sur la performance environnementale. L'objectif quinquennal de réduction de la quantité de substances et de déchets toxiques, qui est actuellement de 60 000 tonnes, sera remplacé par un objectif plus ambitieux.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Protection de l'environnement

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
De l'air plus pur	Réduction des émissions atmosphériques ontariennes, mesurées par les concentrations d'oxydes d'azote (NO_X), de composés organiques volatiles (COV), de matières particulaires (MP) et de dioxyde de souffre (SO_2).	Réduction de 45 % des émissions de NO_x et de COV d'ici 2015 (25 % d'ici 2005) et réduction de 10 % des émissions contribuant aux PM_{10} d'ici 2015, comparativement aux rejets de 1990. Année de référence (1990) : NO_x 659 kt COV 868 kt PM_{10} 221 kt Réduction de 50 % des émissions de SO_2 d'ici à 2015 par rapport à la limite fixée dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours » (885 kt en 2000).	Poursuivre la stratégie ontarienne de gestion de la qualité de l'air et du changement climatique afin de cerner des mesures d'amélioration de la qualité de l'air pour les ministères du gouvernement et tous les secteurs de l'économie. Réduire davantage la concentration d'ozone et de fines matières particulaires au niveau du sol, ainsi que leurs précurseurs (NO_x, COV, SO_2) grâce au Plan de lutte contre le smog. Atteindre la moitié (environ 11 %) de l'objectif de réduction de 22 % des émissions de NO_x et de COV du programme Air pur Ontario (Phase 1); on examinera environ un million de véhicules afin d'atteindre les objectifs de réduction (Phase 2). Faire mieux connaître la Patrouille anti-smog et les plans d'intervention en cas d'alerte au smog, et favoriser une participation accrue du public.

De l'air plus pur (suite)			Faire inspecter par la Patrouille anti-smog des voitures, des camions et des autobus excessivement polluants. Continuer de montrer du leadership à l'échelle nationale en appuyant des initiatives de réduction des gaz à effet de serre, notamment en obligeant les secteurs industriel et commercial à surveiller et à déclarer les rejets de gaz à effet de serre à compter de juin 2002. Mettre en oeuvre des mesures réglementaires de surveillance et de déclaration touchant certains pollueurs industriels et commerciaux. Prescrire les limites d'émission de NO_x et de SO_2 pour le secteur de l'électricité avant que celui-ci ne devienne un marché concurrentiel. Déposer un projet de règlement visant la mise en oeuvre d'un programme de plafonds, de crédits et d'échange de droits d'émission dans le but d'inciter les émetteurs de NOx et de SO_2 à réduire leurs émissions.

De l'air plus pur (suite)			Donner suite à la stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000 en élaborant des mesures permettant d'atteindre, d'ici 2015, un objectif de réduction de 50 pour 100 des émissions de dioxyde de souffre, par rapport au plafond établi dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours ». Poursuivre l'élaboration de normes pancanadiennes relatives aux rejets de dioxines, de furannes et de mercure. En vertu du programme « Conformité d'installations sélectionnées aux normes de qualité de l'air » (CISNQA), obliger 30 grandes installations industrielles à noter leurs rejets atmosphériques. Inspecter 500 sources d'émissions atmosphériques afin d'évaluer leur conformité aux normes de qualité de l'air. Évaluer et mettre en oeuvre des moyens d'améliorer les mesures de réduction des émissions. Accroître l'autosurveillance des sources ponctuelles de rejets atmosphériques.
De l'eau plus propre	Qualité de l'eau potable	L'eau doit être conforme aux normes prescrites par le règlement sur la protection de l'eau potable.	Inspecter toutes les stations municipales de traitement de l'eau de la province. Réexaminer le programme de surveillance de l'eau potable.

De l'eau plus propre (suite)	Qualité des eaux souterraines et de surface	Amélioration des indicateurs des écosystèmes aquatiques de l'Ontario, mesurée par une réduction de 10 % du nombre de mises en garde concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs d'ici 2010 (année de référence 1995 : 589 mises en garde, ou 33,9 %).	Commencer à appliquer un plan détaillé pour protéger les eaux souterraines de l'Ontario, en coopération avec les municipalités et les offices de protection de la nature. Inspecter 155 stations municipales d'épuration des eaux d'égout et 145 installations de traitement d'eaux usées industrielles. Inspecter au moins 150 installations pour lesquelles un permis de prélèvement d'eau a été délivré.
Des sols plus propres	Qualité des sols	Améliorations mesurables de la remise en état de terrains contaminés.	Travailler de concert avec le ministère des Affaires municipales et du Logement pour concevoir des politiques et des programmes visant à remettre en état des friches contaminées et à obliger la production de rapports à ce sujet. Poursuivre la remise en état de la mine Deloro et du terrain contaminé par des BPC situé à Smithville.
Des écosystèmes plus sains	Application efficace des règlements	Utilisation accrue d'outils d'application des lois pour mieux faire observer les lois et les règlements, et mieux protéger l'environnement, comme l'attestera le nombre de poursuites et de peines.	Continuer de faire état des poursuites et des sanctions. L'équipe tactique effectuera 750 inspections au cours de sa première année complète d'activité. Déposer un projet de règlement relatif aux peines pécuniaires.
Des écosystèmes plus sains (suite)	Destruction de BPC (biphényles polychlorés)	Destruction de 50 % des BPC à activité élevée qui étaient entreposés à la fin de 2000 (par rapport à la quantité éliminée durant l'année de référence 1994, soit 18 600 tonnes).	Poursuivre la destruction des BPC actuellement entreposés en Ontario. Inspecter 200 lieux où sont entreposés des BPC.

	Répercussions des déchets dangereux	Réduire au minimum les effets des déchets dangereux sur l'environnement.	Élaborer de nouvelles politiques visant à réduire la production de déchets dangereux et à améliorer leur gestion et leur élimination. Inspecter 250 lieux de production de déchets liquides dangereux, 20 lieux d'élimination des déchets dangereux et 50 lieux d'entreposage temporaire et de traitement de déchets.

Activité de base : Conservation et intendance			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements en 2001-2002**
Conservation des ressources	Réduction de la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement	Amélioration constante pour atteindre l'objectif de 50 % de réduction par rapport à l'année de référence 1987 (quantité de référence de 1 015 kg par habitant).	Atteindre un taux de réduction de 42 % des déchets dangereux par rapport à l'année de référence 1987. Déposer un projet de loi visant la création d'un organisme multilatéral permanent chargé du dossier du réacheminement des déchets. Inspecter 30 installations de recyclage de déchets, 250 lieux d'enfouissement de déchets non dangereux et 30 lieux d'entreposage temporaire et de traitement de déchets non dangereux.
Intendance de l'environnement	Participation des intervenants	Continuer de former des partenariats qui favoriseront la réduction, d'ici 2003, de 60 000 tonnes de substances et de déchets toxiques, soit une quantité qui dépasse les exigences réglementaires (année de référence 1999).	Mettre en oeuvre un programme d'amélioration continue fondé sur des incitatifs afin d'aider les entreprises à surpasser les normes. Copiloter de nouvelles ententes sur la performance environnementale. Fixer de nouveaux objectifs de réduction des substances et des déchets toxiques pour remplacer l'objectif quinquennal actuel de réduction de 60 000 tonnes.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	190 millions de $
Immobilisations	21 millions de $
	1 495 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	141 millions de $
Immobilisations	21 millions de $
	1 250 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	5 millions de $
Immobilisations	---
	60 employés

Administration interne	
Fonctionnement	44 millions de $
Immobilisations	---
	185 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Environnement

Fonctionnement	215 millions de $
Immobilisations	18 millions de $
	1 575 employés

Protection de l'environnement

Fonctionnement	163 millions de $
Immobilisations	18 millions de $
	1 320 employés

Conservation et intendance

Fonctionnement	4 millions de $
Immobilisations	---
	60 employés

Administration interne

Fonctionnement	48 millions de $
Immobilisations	---
	195 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions et les commentaires concernant le plan d'activités sont les bienvenus. Prière de communiquer avec les personnes suivantes :

Division de la gestion interne
Sharon Bailey, 416 314-7370, téléc. : 416 314-7858
Directrice de la planification opérationnelle et fiscale
40, avenue St. Clair Ouest, 8e étage, Toronto (Ontario) M4V 1M2
Courriel : Sharon.Bailey@ene.gov.on.ca

Division de la planification environnementale intégrée
Doug Harper, 416 314-8475, téléc. : 416 314-8478
Directeur, Bureau de la liaison en matière d'environnement
135, avenue St. Clair Ouest, 5e étage, Toronto (Ontario) M4V 1P5
Courriel : Doug.Harper@ene.gov.on.ca

Division des normes et des sciences de l'environnement
Daniel Cayen, 416 327-1457, téléc. : 416 327-1261
Directeur, Direction des partenariats environnementaux
40, avenue St. Clair Ouest, 14e étage, Toronto (Ontario) M4V 1M2
Courriel : Daniel.Cayen@ene.gov.on.ca

Division des opérations
Brian Ward, (613) 548-6901, téléc. : (613) 548-6911
Directeur, région de l'Est, bureau régional de Kingston
133, avenue Dalton, C.P. 820, Kingston (Ontario) K7L 4X6
Courriel : Brian.Ward@ene.gov.on.ca

Bureau de la ministre
135, avenue St. Clair Ouest, 12e étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-6790
Téléc. : 416 314-6748
Courriel : Minister@ene.gov.on.ca

Direction des communications
Karlheinz Maiterth, tél. : 416 314-6717, téléc. : 416 314-6711
135, avenue St. Clair Ouest, 2e étage, Toronto (Ontario) M4V 1P5
Courriel : Karlheinz.Maiterth@ene.gov.on.ca

On peut se procurer d'autres exemplaires du plan d'activités en appelant le Centre d'information du ministère, au 416 325-4000, ou sans frais en composant le 1 800 565-4923, ou encore en visitant le site Web du ministère à l'adresse www.ene.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions sauf Ottawa, faire le : 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1188-9

This document is also available in English.